

SEANCE DU 6 JANVIER 2012

L'an deux mil douze le six janvier à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, RAYNAUD, DEKHAR, MM. MARIE, GARCIA, MM. FEDERSPIEL, VECRIN, GOBERT, KONN, Mmes THENEMBERT, CHARF, JALLON, FORET, MM. PERIN, LA VAULLEE,

ABSENTS EXCUSES : M. REGANAZ, qui donne procuration à Mme CHARF
M. DUMSER, qui donne procuration à M. GARCIA
M. DUVAL, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AY SUR MOSELLE

Madame le Maire informe le conseil municipal que les dispositions de la loi du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ainsi que celles des articles R 123-15 à R 123-25 du code de l'urbanisme, transfèrent aux communes les compétences en matière d'urbanisme. Il revient donc à la commune de décider de la modification d'un plan local d'urbanisme (PLU).

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de procéder à la modification du document d'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- 1) de prescrire la modification du PLU sur les points suivants :
 - points de règlement modifiés
 - documents graphiques modifiés
 - annexes modifiés
- 2) de charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;
- 3) de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;
- 4) de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la modification du PLU;
- 5) que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude de la modification du PLU seront inscrits au budget primitif 2012.

INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

En complément des délibérations du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2003, du 5 novembre 2004 du 9 septembre 2005 et du 3 décembre 2009 relatives au régime indemnitaire du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer le régime des indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires pour les agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Grade	Coefficient multiplicateur
Rédacteur	8
Rédacteur Principal	8
Rédacteur Chef	8

Le versement de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires varie en fonction du supplément de travail fourni et de l'importance des sujétions liées à l'exercice effectif des fonctions.

Les montants moyens annuels sont fixés suivant les taux indiqués par arrêté ministériel. Ils sont indexés sur la valeur du point d'indice. L'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ne pourra excéder, à titre individuel, huit fois le montant annuel moyen propre à chaque catégorie.

MODIFICATION DU BAIL DE LOCATION ETANGS DE GRAUFFES ET DES RAVIEUSES

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier émanant du Président du Groupement de la Vallée de l'Orne et Conroy, locataire actuel des étangs de Grauffe et des Ravieuses, sollicitant une diminution du prix de location.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas donner suite à leur demande, considérant que le prix de location de ces étangs correspond au marché actuel.

CNAS : MISE EN PLACE DE LA CHARTE DE L'ACTION SOCIALE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 6 octobre 2006, la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale choisissant ainsi de mettre en place une politique d'action sociale pour le personnel communal.

Elle informe le Conseil de la mise en place d'une charte de l'action sociale adoptée par le CNAS précisant la mise en œuvre du droit à l'action sociale et le rôle respectif des délégués et correspondant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide de valider la charte de l'action sociale du Comité National d'Action Sociale.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR**MAPA**

Elle présente les commandes passées :

peinture locaux football	EICHER Alain	9 926,80	3-janv.-12
ventilation vestiaires football	CHEMI SERVICES	1 351,48	9-nov.-11

DCM

Elle présente la décision modificative de crédits n° 5/2011 en date du 15 décembre 2011

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent.

SEANCE DU 9 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze, le neuf février à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, CHARF, RAYNAUD, MM. DUMSER, GARCIA, KONN, PERIN, LA VAULLEE, VECRIN, GOBERT, FEDERSPIEL

ABSENTS excusés : M. MARIE, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE
M. DUVAL, qui donne procuration à M. VECRIN
M. REGANAZ, qui donne procuration à Mme CHARF
Mme JALLON, qui donne procuration à Mme RAYNAUD
Mme FORET, qui donne procuration à M. PERIN
Mme DEKHAR, qui donne procuration à M. GARCIA
Mme THENEMBERG, qui donne procuration à M. DUMSER

MARCHE DE TRAVAUX REFECTION DE LA VOIRIE RUE CHARLES PELTE – AVENANT N° 1

Madame le Maire rappelle la délibération du 19 juillet 2011 relative à l'attribution du marché de réfection de la voirie rue Charles Pelte à la société TRABET LORRAINE pour un montant de 150 000 € HT, soit 179400 € TTC.

C.L

Entendu l'exposé de l'adjoint chargé des travaux expliquant la modification de l'aménagement par la création de 7 places de stationnement et d'un îlot en pavés,
Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la conclusion d'un avenant d'augmentation du marché avec l'entreprise TRABET LORRAINE, comme suit :
 Marché initial : 150 000.00 € HT
 Avenant n° 1 : 9 177.00 € HT
 Nouveau montant du marché : 190 375.69 € TTC
- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché ainsi que tous documents s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX RESTAURATION DES BERGES DE LA MOSELLE

Madame le Maire expose que suite à l'avis d'appel public à la concurrence relatif aux travaux de restauration des berges de la Moselle, la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour, a retenu l'entreprise SETHY sise à METZ Actipole qui s'engage à exécuter les travaux pour un montant de 434 744 € HT soit 519 953,82 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le choix de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise sus nommée ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : RENATURATION DES RUISSEAUX EN DEHORS DES PARCS D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire expose le projet de renaturation des ruisseaux en dehors des parcs d'activités communautaires (ruisseau des vieilles eaux).

Cette renaturation des ruisseaux concerne également les communes de ENNERY, FEVES et NORROY LE VENEUR aussi il serait souhaitable d'en confier la maîtrise d'ouvrage de à la Communauté de Communes de MAIZIERES LES METZ ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte les conditions de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté de Communes de MAIZIERES LES METZ,
- Mandate le Maire pour la signature de ladite convention et tout document s'y rapportant.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR SPECTACLE
ECOLE PRIMAIRE

Madame le maire informe l'assemblée de la demande de subvention émanant de la directrice de l'école primaire destinée à financer la participation au projet artistique intitulé « chantons en scène ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de prendre en charge le coût de ce projet correspondant à la somme de 750 €.
- Précise que la commune s'acquittera de la facture correspondante.

AVIS SUR LA VENTE D'UN TERRAIN PAR LE CONSEIL DE FABRIQUE
DE LA PAROISSE D'AY SUR MOSELLE

Vu la délibération du Conseil de Fabrique en date du 21 mai 2011,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la vente d'une parcelle de terrain sise à RURANGE LES THIONVILLE cadastrée section 11 parcelle n° 50 d'une superficie de 2.59 ares -vendu au prix de 500 € l'are - dont la Fabrique est propriétaire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL
COMMUNAL : CREATION 1 POSTE REDACTEUR CHEF

Le Conseil municipal,
Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire du 25 janvier 2012,

Décide de remplacer, à l'unanimité :

- 1 poste de rédacteur principal, à temps complet par
1 poste de rédacteur chef, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2012

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

faux-plafonds foot	Haaf	16 780,36	9-nov.-11
murs+sols foot	Mosellane carrelage	20 898,19	9-nov.-11
menuiseries int. Foot	Menuiserie Simon	3 365,54	9-nov.-11
menuiseries ext. Foot	Menuiserie Simon	16 654,30	9-nov.-11
élec. Vestiaries foot	BINI	36 812,38	11-nov.-11
mission sécurité	Qualiconsult	3 238,76	6-janv.-12

création d'un point lumineux	SPIE	6 371,09	21-janv.-12
banc vestiaire foot	Sport France	5 152,37	19-janv.-12
placard vestiaire foot	SIMON P	1 574,41	23-janv.-12
équipement salle de réunion	Buroconseil	2 202,60	23-janv.-12
fermeture de deux fenêtres	Barrecca	586,68	15-janv.-12
Véhicule électrique	HORIZON VERT	19487.98	06/02/2012

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 habitation avec terrain, rue des Saules, section 2 n°367/155, d'une surface de 5 ares 57

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent.

SEANCE DU 27 MARS 2012

L'an deux mil douze le vingt sept mars à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, RAYNAUD, DEKHAR, CHARF, JALLON, MM. DUMSER, GARCIA, MARIE, VECRIN, GOBERT, FEDERSPIEL, KONN, DUVAL, Mme FORET, MM. REGANAZ, LA VAULLEE ;

ABSENTS excusés : Mme THENEMBERT, donne procuration à M. GARCIA
M. PERIN, donne procuration à Mme LAPOIRIE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2011, établi par Madame PRIGENT, Trésorière de VIGY.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel DUMSER, 1^{er} adjoint,

Après avoir entendu l'exposé de Madame LAPOIRIE, Maire, qui se retire pour le vote,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2011.

Constatant que le Compte Administratif 2011 présente un **excédent de fonctionnement de 2 476 563,12 euros**,

Le Conseil Municipal,

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice	+ 2 216 755,13
B) Résultat antérieur reporté Ligne 002 du compte administratif	+ 259 807,99
C) Résultat à affecter = (A+B) hors restes à réaliser	+ 2 476 563,12

D) Solde d'exécution d'investissement Besoin de financement	-553 840,90
E) Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement	-1 449 700,00
F) Besoin de financement = D + E	2 003 540,90

DECISION D'AFFECTION	
1- Affectation en réserves R 1068 en investissement	2 476 563,12

Délibération votée à l'unanimité

DETERMINATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION ET DES TAXES FONCIERES 2012

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012, comme suit :

- Taxe d'habitation 8,55 %
- Taxe foncière 6,69 %
- Taxe foncière non bâti 34,73 %

AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE : RESTAURATION DES BERGES DE LA MOSELLE

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation présentée par la commune pour la restauration de la Moselle s'est déroulée du 28 février au 13 mars 2012.

Elle indique qu'aucune observation n'a été enregistrée sur le registre d'enquête publique et demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal formule, à l'unanimité, un avis favorable sur ce dossier.

CNAS : EXTENSION DU DISPOSITIF AU PERSONNEL RETRAITÉ

Madame le Maire rappelle la délibération du 6 octobre 2006 relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal.

Elle propose à l'assemblée l'extension du dispositif au personnel en retraite, moyennant une cotisation annuelle par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que le personnel en retraite depuis le 1^{er} janvier 2010 pourra bénéficier des prestations du CNAS.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CHANGEMENT HORAIRE 2 ADJOINTS TECHNIQUES

Entendu et attendu l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire du 10 février 2012,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide le remplacement de deux postes d'adjoints techniques 2^e classe à temps non complet de 22 heures hebdomadaires par deux postes d'adjoints techniques 2^e classe à temps non complet de 19 h 53/semaine, à compter du 1^{er} septembre 2011

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

2 PC de bureau	AGORA	2 207,82	10-févr.-12
Structure RIS + 4 bandeaux	Lacroix signalisation	4 811,21	20-févr.-12

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 habitation avec jardin rue de la Tournaille, cadastrée section 6 parcelle 348/47 d'une superficie totale de 6 ares 85
- 1 habitation avec jardin rue de Thionville, cadastrée section 6 parcelle 367 d'une superficie totale de 10 ares 73

DIVERS

Mme le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une 5è classe élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 4 MAI 2012

L'an deux mil douze le quatre mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, DEKHAR, FORET, CHARF, JALLON, MM. DUMSER, MARIE, REGANAZ, KONN, PERIN, LA VAULLEE, VECRIN, GOBERT, FEDERSPIEL, DUVAL.

ABSENTS excusés : Mme THENEMBERT, qui donne procuration à Mme FORET
M. GARCIA, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE
Mme RAYNAUD, qui donne procuration à Mme JALLON

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION-CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi, Madame le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi. Elle explique au Conseil que ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 7 mai 2012
- Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- Autorise Madame le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec POLE EMPLOI pour ce recrutement.

REMBOURSEMENT DES BONS ASSOCIATIFS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reverser la valeur des bons associatifs à l'association suivante :

MAIZIERES NATATION TRIATHLON CLUB 72 euros

Cette somme sera imputée au Budget Primitif 2012, à l'article 6574 – subventions – « divers ».

DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR SPECTACLE ECOLE PRIMAIRE

Madame le maire rappelle à l'assemblée la subvention accordée le 9 février à l'école primaire destinée à financer la participation au projet artistique intitulé « chantons en scène », pour un montant de 750 euros.
Elle expose la demande complémentaire destinée à la partie « concert » du projet artistique pour un montant de 1 250 euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de prendre en charge le coût de la partie concert, s'élevant à 1250 euros.
- Précise que la commune s'acquittera de la facture correspondante.

ATTRIBUTION DE LA FETE PATRONALE 2012

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande émanant de l'Association Sportive d'AY SUR MOSELLE qui souhaite organiser la Fête Patronale 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer la Fête Patronale 2012 à l' Association Sportive d'AY SUR MOSELLE.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE TALANGE DU S.I.V.T. DU PAYS MESSIN

Vu les dispositions des articles L.5711-19 du Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 27 juin 2011 du Conseil municipal de TALANGE demandant son retrait du syndicat ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le retrait de la commune de TALANGE du Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin
- NOTE qu'en raison de l'absence de dette et de bien, il n'y a rien à répartir.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la commune est liée avec le Département par un partenariat permettant à la bibliothèque municipale de bénéficier de l'aide et de l'appui logistique du Département pour son fonctionnement et son développement.

Le Conseil Général propose de signer une convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec la commune afin de préciser les engagements tant du Département que de la Commune.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Conseil Général.

AVIS RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE GSM EXPLOITATION CARRIERE ET INSTALLATION MOBILE A HAUCONCOURT

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 26 mars au 26 avril 2012 relative à la demande d'autorisation présentée par la société GSM en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière et une installation de traitement mobile des matériaux extraits sur le territoire de la commune d'HAUCONCOURT.

Le Conseil municipal, par 16 voix pour, 1 contre, 1 abstention, émet un avis favorable à cette enquête.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

tubage de cheminée	SAS Trium	3 113,14	13-avr.-12
équipement intérieur artisanat	Briotet	2 483,65	13-avr.-12

balayeuse tennis	Vert Horizon	3 155,05	13-avr.-12
isolation MJC	Ayrikan	26 030,96	27-avr.-12

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 habitation avec jardin rue du Moulin, cadastrée section 1 parcelle 263 d'une superficie totale de 21 ares 66
- 1 habitation avec jardin rue de la Tournaille, cadastrée section 6 parcelle 270/40 d'une superficie totale de 6 ares 30

DIVERS

Le Conseil municipal souhaite acquérir 3 mètres de terrain au pied de la digue. Il charge Madame le Maire d'engager les négociations avec les propriétaires de ces terrains sur une base de 0,66 € le m² + 0,34 € d'indemnité d'éviction du m².

Le Maire informe l'assemblée de l'issue favorable à la commune donnée par le TA de STRASBOURG sur l'affaire litigieuse des usoirs de la rue de Metz

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2012

L'an deux mil douze le premier juin à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, CHARF, RAYNAUD, MM. GARCIA, MARIE, REGANAZ, PERIN, DUMSER, VECRIN, GOBERT, FEDERSPIEL, Mmes JALLON, FORET.

ABSENTS excusés : Mme THENEMBERT, qui donne procuration à Mme FORET

Mme DEKHAR, qui donne procuration à M. DUMSER

M KONN, qui donne procuration à M. PERIN

M. LA VAULLEE, qui donne procuration à M. FEDERSPIEL

M. DUVAL, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :
MOTION

Le Conseil municipal de la commune d'AY SUR MOSELLE, après avoir entendu l'exposé du Maire et avoir débattu sur le regroupement de la Communauté de Communes du Pays de Pange, de la Communauté de Communes du Haut Chemin et des 9 communes de la rive droite de la Communauté de Communes de Maizières les Metz (Antilly, Argancy, Ay sur Moselle, Chailly les Ennery, Charly Oradour, Ennery, Flévy, Malroy, Trémery), demande à Monsieur le Préfet de Moselle la création d'une intercommunalité regroupant les communautés de communes et les communes mentionnées ci-dessus.

Cette proposition s'inscrit parfaitement dans les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 et du 29 février 2012 concernant la refonte des intercommunalités et ce pour les motifs suivants :

- Le périmètre ainsi constitué de « type rural » permet un développement homogène, commun et rationnel d'un territoire où la densité de population est six fois inférieure à la zone urbaine en rive gauche de la Moselle dite « sillon Mosellan ».
- La répartition des délégués est homogène sans dominance majeure d'une commune ou « zone urbaine » ce qui permet une gouvernance en toute sérénité sur un territoire dont les différents aménagements nécessaires au développement sont de même nature et principe de construction, la gestion des ressources en eau (épuration et AEP), les regroupements scolaires, le traitement des transports collectifs, l'aide à la petite enfance, la prise en charge du vieillissement de la population, la technique de communication moderne (fibre optique).
- Permet la solidarité financière évoquée dans l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 sans peser sur la Métropole Messine, tant financièrement qu'administrativement. Un monde rural fort à côté de la capitale régionale est de nature à conforter l'image de celle-ci et contribue ainsi à favoriser son rayonnement et son rôle moteur que joue toute grande agglomération dans le développement économique, touristique, culturel, universitaire en synergie avec le Département (c'est l'emploi des générations futures qui est en jeu dans un périmètre bien supérieur à celui de la zone urbaine messine).
- Un projet de territoire d'avenir en élargissant les compétences dans les domaines suivants, associé à une fiscalité de type « TPU » :
 1. de la petite enfance
 2. de la gestion de l'eau
 3. de l'entretien et la pérennisation des zones économiques de production
 4. de la prise en charge des infrastructures liées au vieillissement de la population

5. du développement des moyens de communications (fibre, etc...)
6. du développement des transports collectifs en rapport avec la structure du territoire
7. de l'aménagement raisonné du territoire en conformité avec les différentes lois sur le développement durable
8. du développement du tourisme vert avec son hébergement
9. de l'entretien des différents réseaux.

Motion votée par 15 voix pour, 3 abstentions.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CREATION 1 POSTE REDACTEUR PRINCIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

Décide de remplacer :

- 1 poste de rédacteur, à temps complet par
1 poste de rédacteur principal, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2012

AVIS RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE SOCIETE DIER EXPLOITATION CARRIERE ALLUVIONNAIRE SUR LES TERRITOIRES DE MONDELANGE, RICHEMONT ET BOUSSE

Madame le Maire rappelle qu'une enquête publique est en cours, du 21 mai 2012 au 22 juin 2012. Il s'agit d'une demande présentée par la société SABLIERES DIER à ENNERY en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière alluvionnaire sur le territoire des communes de MONDELANGE, RICHEMONT et BOUSSE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette enquête.

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire présente au Conseil la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'école primaire pour l'achat de petit mobilier à la section Maternelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer à l'école primaire une subvention exceptionnelle de 488 euros.
- Précise que la commune s'acquittera de la facture correspondant à cet achat.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

nettoyage chéneau	Société Nouvelle Peter	5 867,58	4-mai-12
réfection bande en zinc	Société Nouvelle Peter	1 946,37	4-mai-12
remplacement gouttière	Société Nouvelle Peter	5 639,14	4-mai-12
étanchéité et chéneau encaissé	Société Nouvelle Peter	4 315,17	4-mai-12
remplacement de gouttière	Société Nouvelle Peter	2 928,65	4-mai-12
2ème partie vestiaire	EICHER Alain	7 244,17	16-mai-12
serre tunnel	FRANCOU	3 948,67	30-mai-12

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 habitation avec jardin rue de Thionville, cadastrée section 6 parcelle a/366 d'une superficie totale de 10 ares 77 ca.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 6 JUILLET 2012

L'an deux mil douze le six juillet à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, DEKHAR, FORET, CHARF, RAYNAUD, MM. DUMSER, GARCIA, MARIE, REGANAZ, KONN, PERIN, DUVAL, LA VAULLEE, VECRIN, GOBERT

ABSENTS excusés : Mme THENEMBERT, qui donne procuration à Mme FORET

Mme JALLON, qui donne procuration à Mme RAYNAUD

M FEDERSPIEL, qui donne procuration à M. LA VAULLEE

M. PERIN, qui donne procuration à M. KONN

PROJET RENOVATION ECLAIRAGE RUES DES FLEURS, PRIMEVERES
ET LILAS : DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

Madame le Maire présente le projet de rénovation de l'éclairage public rues des Fleurs, Primevères et Lilas visant à réaliser des économies d'énergies et réduire la pollution lumineuse.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux au Budget Primitif 2012,

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le projet et décide de réaliser ces travaux,
- Sollicite de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) un soutien financier,
- Charge le Maire d'établir le dossier de demande de subvention et l'autorise à signer tout document y afférent.

DEMANDE DE REPRISE DE LA VOIRIE RUE DES SAULES – 2^{ème}
TRANCHE

Madame le Maire donne lecture du courrier daté du 1^{er} juin 2012 de Maître ROTH, notaire à METZ, sollicitant la commune en vue de la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles constituant la voirie desservant la deuxième tranche du lotissement « Les résidences du Moulin » :

Section 2 n°388/155 de 0 a 21 ca
Section 2 n° 382/155 de 3 a 39 ca

Elle rappelle qu'une demande similaire a fait l'objet d'une délibération en conseil le 6 novembre 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Refuse de donner suite à cette demande

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU CIAS DE
LA RIVE DROITE DE LOCAUX COMMUNAUX ET LEURS EQUIPEMENTS

Vu la convention de mise à disposition au CIAS de la Rive Droite des locaux communaux et de leurs équipements approuvés par délibération du 8 décembre 2006 pour la commune d'AY SUR MOSELLE et du 20 février 2007 pour le CIAS ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette convention et notamment son article 1 concernant les équipements mis à disposition,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve l'avenant n° 3 qui modifie l'annexe 1 de la convention de mise à disposition au CIAS de la Rive Droite de locaux communaux et leurs équipements,
- autorise Madame le Maire à la signature de cet avenant.

AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention, décide d'ajuster les subventions inscrites au Budget Primitif 2012 comme suit :

TENNIS CLUB AY	+ 990
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	+ 1345

Il précise que ces crédits seront repris sur la rubrique « divers » de l'article 6574 « subventions ».

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

sèche-main	SATEL	1 498,97	1-juin-12
remplacement des tubages de l'école	COFELY	5 677,65	6-juin-12
réfection toiture mairie	CBI	33 456,19	6-juin-12
rénovation salle de jeux maternelle	EICHER Alain	23 540,87	8-juin-12
règlement zone éco-quartier	ITB	2870,40	8-juin-12
maitrise d'œuvre renforcement puits	STIC	4305,60	15-juin-12
expertise pour renforcement du puits	JM expertise	598	15-juin-12
local arbitres	EICHER Alain	1 489,98	23-mai-12
sondages 34 rue de la brasserie	Fondasol	3 907,33	29-juin-12

Elle a contracté une assurance automobile auprès de LORRASSUR pour le nouveau véhicule électrique LIGIER pour une cotisation annuelle de 464.79 euros TTC ;

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 terrain à usage de jardin lieu dit « Le Kinia », cadastrée section 1 parcelle 585/170 d'une superficie totale de 1 are 76 ca.

DIVERS

Monsieur GARCIA, Adjoint au Maire chargé des travaux, donne lecture du courrier adressé aux propriétaires des terrains situés au pied de la digue que la commune souhaite acquérir (cf compte rendu du 4 mai 2012)

Considérant qu'aucun refus n'a été notifié à la municipalité, la procédure de rachat va être engagée.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze le sept septembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : MMmes LAPOIRIE, CHARF, MM. PERIN, REGANAZ, MARIE, GARCIA, DUMSER, FEDERSPIEL, GOBERT, FEDERSPIEL, KONN, Mmes DEKHAR, RAYNAUD, JALLON, FORET, M. DUVAL.

ABSENTS excusés : Mme THENEMBERT, donne procuration à Mme FORET
M. VECRIN, donne procuration à M. MARIE

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

La commune a, par la délibération du 7/10/2011, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **CNP ASSURANCES**

Courtier gestionnaire : **SOFCAP**

Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL* :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire

Taux : 6,35 %

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014

ET

- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires de droit public (IRCANTEC)

Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes en maladie ordinaire

Taux : 1.05%

Taux garanti jusqu'au 31 décembre 2014

DECIDE d'autoriser le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

CHARGE Le Maire de résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

PROJET DE CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU DIAGNOSTIC ARCHEOLOGIQUE DERRIERE LE NACKER

Madame le Maire informe l'assemblée que l'aménagement des terrains sis Derrière le Nacker est soumis à un diagnostic archéologique prescrit par le Préfet de Région. Cette recherche est demandée compte tenu de la localisation des travaux sur une zone connue pour sa « sensibilité archéologique ».

La réalisation du diagnostic est une prérogative publique confiée à l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives).

Madame le Maire demande aux conseils municipaux l'autorisation de signer la convention qui a pour objet de définir les modalités de réalisations par l'INRAP de l'opération de diagnostic, ainsi que l'ensemble des droits et obligations respectifs des deux parties dans le cadre de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'INRAP pour le diagnostic archéologique.

ACQUISITION FONCIERE 34 RUE DE LA BRASSERIE

Annule et remplace la DCM du 10/11/2011

Madame le Maire rappelle les délibérations respectives des 20 mars 2009, 3 juillet 2009 et 2 juillet 2010 portant sur l'acquisition de l'immeuble sis 34 rue de la Brasserie.

Elle rappelle également les conventions des 20 juillet 2009 et 21 juin 2010 signées avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine concernant le portage foncier du projet immobilier et la mise à disposition du bien.

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2012,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide l'acquisition définitive du bâtiment sis 34 rue de la Brasserie à l'EPF Lorraine pour un montant de 218 738.70 €, cadastré comme suit :
 - Section 1 n°447 de 2 a 00 ca
 - Section 1 n° 549 de 3 a 53 ca
 - Section 1 n° 551 de 0 a 34 ca
 - Section 1 n° 553 de 1 a 22 ca
 - Section 1 n° 71 de 0 a 61 ca
 - Section 1 n° 550 de 0 a 83 ca
 - Section 1 n° 552 de 0 a 1 ca
- Délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte d'acquisition et tout autre document y afférent.

AVENANT N° 1 LOT 6 MARCHE DE REHABILITATION DE BATIMENT EN LOGEMENTS 34 RUE DE LA BRASSERIE

Monsieur DUMSER, adjoint chargé des travaux, expose que des écarts de variantes ont été constatés dans l'offre remise par l'entreprise METAL INDUSTRIE Lot 6 serrurerie, lors de l'attribution du marché de réhabilitation de bâtiment en logements 34 rue de la Brasserie.

Considérant qu'il y a lieu de régulariser l'offre de base,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte l'avenant n° 1 – lot 6 – Serrurerie, comme suit :

Marché de base HT	37 361.60 € HT
Variante en plus	6 368.50 € HT
- ⇒ Nouveau marché variante comprise 37 361.60 € HT
 Soit TTC 44684.47 € TTC
- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché et toutes les pièces s'y rattachant.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU BUDO RYU D'AY SUR MOSELLE

Entendu les explications de Madame Le Maire,

Au vu des pièces produites,

Le Conseil municipal, par 16 voix pour, 2 abstentions (M. REGANAZ et Mme JALLON, intéressée dans la présente décision) décide d'attribuer une subvention de 700 euros au Budo Ryu d'AY SUR MOSELLE.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR**MAPA**

Elle présente les commandes passées :

diagnostic terrain football en schiste	BEREST	5 980,00	6-juil.-12
échelle transformable	OPIB	825,24	11-juil.-12
observatoire à oiseaux	Brico Dépôt	2 027,75	
video projecteur	TECSOFT	3 837,66	24-juil.-12
évacuation gravats	Real Projets	5 142,80	31-juil.-12
mise en plan "observatoire oiseaux"	CLE	500,00	12-juin-12
afficheur graphique monochrome	Dynacom	9 247,90	3-sept.-12

Elle informe le Conseil de la décision Modificative de crédits n°1/2012

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 terrain rue de la Brasserie, cadastré section 1 parcelles 368/76 et 370/77 d'une superficie totale de 20 ares 09 ca.
- 1 habitation avec jardin, rue de Metz, section 2 parcelle 261/41 d'une superficie totale de 6 ares 55
- 1 habitation avec jardin rue de Metz, section 2 parcelle 84 d'une superficie totale de 12 ares
- 1 bâtiment rue de Metz, section 1 parcelle 183 de 2 ares 52

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze le cinq octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : MMmes LAPOIRIE, CHARF, DEKHAR, MM. MARIE, FEDERSPIEL, GARCIA, VECRIN, LA VAULLEE, GOBERT, DUMSER, KONN, MMmes JALLON et FORET

ABSENTS excusés : M. PERIN, qui donne procuration à M. KONN
 Mme RAYNAUD, qui donne procuration à Mme JALLON
 M. DUVAL, qui donne procuration à Mme LAPOIRIE
 M. REGANAZ, qui donne procuration à Mme CHARF
 Mme GOUY, qui donne procuration à Mme FORET

FIXATION LOYERS LOGEMENTS 34 RUE DE LA BRASSERIE

Monsieur DUMSER, adjoint au Maire chargé des travaux, expose que les logements réhabilités sis 34 rue de la Brasserie, seront disponibles à la location au 1^{er} février 2013 et qu'il conviendrait d'en fixer les loyers.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les loyers, à compter de février 2013 comme suit :

Logement A - F2 accessible handicapé - 59 m ² - sans garage	430 €
Logement B - F3 – 83 m ² duplex mansardé – sans garage	605 €
Logement C – F3 – 71 m ² - sans garage	518 €
Logement D - F3 – 69 m ² - sans garage	503 €

MARCHE DE TRAVAUX RESTAURATION DES BERGES DE LA MOSELLE – AVENANT N° 1 ET AGREMENT DE SOUS-TRAITANTS

Madame le Maire rappelle la délibération du 9 février 2012 relative à l'attribution du marché de travaux de restauration des berges de la Moselle à la société SETHY pour un montant de 434 744 € HT, soit 519 953.82 €TTC.

Madame FORET, adjoint chargé des travaux, explique l'objet de l'avenant, à savoir la nécessité d'enlèvement de blocs de béton et la fourniture et mise en œuvre d'un boudin de géotextiles.

Elle ajoute que la Société SETHY, titulaire du marché propose à la commune d'accepter deux sous-traitants pour la réalisation de travaux de terrassement et d'abattage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte la conclusion d'un avenant concernant la création de 2 prix nouveaux
 - Enlèvement des blocs de béton 9,70 € HT la tonne
 - Fourniture et mise en œuvre boudin géotextile 99,80 € HT le mètre linéaire
- Accepte qu'une partie des travaux soit sous-traitée à la société SOLOTRAMO pour le terrassement- 52 800 € HT et à BK ENVIRONNEMENT pour les travaux d'abattage – 4 600 €HT.

- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché, les actes d'agrément des sous-traitants ainsi que tous documents s'y rapportant.

CONVENTION COMMUNE D'AY SUR MOSELLE/ECOLE PRIMAIRE « AU FIL DE L'EAU » ACCUEIL DES CLASSES A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer la convention qui a pour objet de définir les modalités et conditions d'accueil des élèves à la bibliothèque municipale.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention avec l'Ecole primaire « au fil de l'eau ».

CONVENTION COMMUNE D'AY SUR MOSELLE/SIAS CIAS DE LA RIVE DROITE ET LA CROIX ROUGE FRANCAISE CONCERNANT UN PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation de signer la convention qui a pour objet de définir les conditions et modalités d'intervention d'un agent de la bibliothèque municipale d'AY SUR MOSELLE ainsi que le prêt de livres et documents au sein du multi-accueil.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite avec le SIAS/CIAS de la Rive Droite et la Croix Rouge Française, gestionnaire du multi-accueil « l'univers des Patabulles ».

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

dossier PC local vélo	Nathalie DEFONTAINE archi	1 850,00	13-sept.-12
chauffage maternelle	BOFFO	14 617,68	19-sept.-12
7 protections tubulaires rue C.PELTE	Cinquepalmi	2 846,48	21-sept.-12

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2012

L'an deux mil douze le neuf novembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : Mmes LAPOIRIE, DEKHAR, CHARF, FORET, JALLON, MM. DUMSER, GARCIA, MARIE, REGANAZ, KONN, FEDERSPIEL, GOBERT, PERIN

ABSENTS excusés : M. LA VAULLEE, donne procuration à M. FEDERSPIEL
M. VECRIN, donne procuration à M. BERNARD
M. DUVAL, donne procuration à Mme LAPOIRIE
Mme RAYNAUD, donne procuration à Mme JALLON
Mme GOUY, donne procuration à Mme FORET

AVENANTS MARCHE DE REHABILITATION DE BATIMENT EN LOGEMENTS 34 RUE DE LA BRASSERIE

Monsieur DUMSER, adjoint chargé des travaux, expose que des variantes ont été apportées aux travaux de réhabilitation de bâtiment en logements 34 rue de la Brasserie, générant des plus values et des moins values par rapport au marché initial.

Considérant l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- accepte les avenants tels que décrits ci-dessous :

Titulaires	Marché HT	Avenant HT	Nouveau marché HT	Marché TTC
Lot 1 REAL PROJETS	253 210	20 710	273 920	327 608,32
Lot 2 L.T.P.E.	33 102	10 600	43 702	52 267,59
Lot 3 LORSCHIEDER LO	48 914.60	1 920	50 834.60	60 798.18
Lot 4 EBI	32 513.27	2083.57	34596.84	41377.82
Lot 8 PERRERO	16 230.48	2 465.50	18 695.98	22 360.39
Lot 10 VIRGILI	95 000	-15 603.12	79 396.88	94 958.67
Lot 10 VIRGILI	95 000	6 678,12	86 075	102 945.70
Lot 11 VIRGILI	44 000	-2 645.29	41 354.71	49 460.23
Lot 13 LESSERTEUR	10 965.80	697.20	11 663	13 948.95

- accepte qu'une partie des travaux du lot 8 soit sous-traitée à la société RIAUX Escaliers pour la fourniture et la pose d'un escalier – 2578.08 € HT par paiement direct au sous-traitant.
- autorise le Maire à signer les avenants au marché et toutes les pièces s'y rattachant.

RECONDUCTION BAIL DE LOCATION TERRAIN A 75

Madame le Maire expose que le bail de location de terrains communaux référencé sous le titre A 75 est arrivé à échéance le 30/09/2012.

Considérant l'accord et le souhait du locataire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de reconduire cette location pour une durée de 9 années, soit du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2021 aux mêmes conditions que celles fixées lors du précédent bail.

A 75

Locataire : ENDRES Aimé

Section 4 parcelle 1

Section 8 parcelle 132

d'une superficie totale de 40 ares.

Les tarifs sont indexés sur l'indice des fermages.

- Mandate le Maire pour la reconduction de cette location

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « LES VELOS D'AY »

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier du Président de l'association « Les Vélos d'AY » sollicitant une subvention exceptionnelle d'une part pour l'acquisition d'un tandem (projet d'intégration de jeunes handicapés mentaux au sein de l'école cyclo), d'autre part pour fêter le 10^{ème} anniversaire de l'association

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 1 abstention (Mme DEKHAR étant intéressée par la délibération)

1. Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de :
 - 700 Euros, destinée à compléter le financement du tandem
 - 500 Euros, destinée à fêter le 10^{ème} anniversaire des « Vélos d'AY »
2. Autorise le Maire à ordonner la dépense, inscrite au budget primitif 2012 à l'article 6574 « subventions – rubrique divers ».

DEMANDE EXCEPTIONNELLE DE SUBVENTION POUR L'ECOLE PRIMAIRE

Madame le Maire présente au Conseil la demande de subvention exceptionnelle émanant de l'école primaire pour financer le projet ski des élèves de la classe de CM2, qui se déroulera au Snowhall d'AMNEVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'allouer à l'école primaire une subvention exceptionnelle de 32 euros par enfant,
- Précise que la commune s'acquittera de la facture correspondant à cette activité.

REGULARISATION INDEMNITES EVICTION TERRAINS « DERRIERE LE NACKER »

Le Conseil municipal,

Considérant que le 10 février 2011, la commune a acheté les parcelles de terrains

section	parcelle	surface m ²	propriétaire
2	28	1549	GIRY
2	400	534	LEFORT
2	24-25-26	2670	LEMOINE
2	23	1020	CHEVREUX
2	27	2253	Cst GIRY

Considérant que lors de la rédaction de ces actes de vente, il a été omis par le notaire chargé de l'affaire, d'indiquer que ces propriétés étaient exploitées par Mme KELNER Marie Josée, agricultrice et que cette omission a eu pour conséquence de ne pas indiquer un montant d'indemnité d'éviction due par l'acquéreur à l'exploitant,

Considérant que le montant de cette indemnité d'éviction s'élève à 3 338,80 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une indemnité d'éviction de 3 338.80 € à Madame KELNER Marie Josée, agricultrice exploitant des parcelles acquises par la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CONSEIL DE FABRIQUE

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant du trésorier du Conseil de Fabrique, par lequel il sollicite une subvention destinée à couvrir les frais de chauffage de l'église.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'octroyer une subvention de 1 400 euros au Conseil de Fabrique de l'église d'AY SUR MOSELLE ;

- Affirme que ces crédits sont inscrits au Budget Primitif 2012 à l'article « 6574 subventions – rubrique Divers ».

MODIFICATIONS BUDGETAIRES N° 1/2012

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier les prévisions budgétaires au titre de l'exercice 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
654 créances irrécouvrables	30		
73925 fonds péréquation ress interco	9470		
022 dépenses imprévues	- 9500		

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
2312-348 restauration berges Mos	215 000	1318-348 restauration berges Mos	215 000
2313-351 bât 34 rue Brasserie	20 000		
020 dépenses imprévues	- 20 000		

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

Façades vestiaires foot	Ayrikan	30170.42	05/10/12
Gros œuvre local vélo	LD Constructions	39900.71	05/10/12
Ossature bois, bardage et étanchéité local vélo	PETER	41009.46	05/10/12
ramassage détritrus 34 rue de la br,	EPS	149,50	26/10/12
raccordement collectif 34 rue de la br,	URM	1 757,75	05/11/12
branchement collectif	grdf	2 298,25	06/11/12
500 crochets observatoire oiseaux	TDV	269.1	07/11/12

Elle informe le Conseil de la signature d'un contrat

- avec les Autocars SCHIDLER pour le transport collectif régulier ou occasionnel pour les besoins de la commune suivant un barème de prix défini.

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 habitation, sise rue des Pinsons, section 2 parcelle 213/133 avec jardin, d'une superficie totale de 5 ares 33 ca
- 1 habitation avec jardin, rue du Moulin, section 1 parcelle A/263 d'une superficie de 9 ares 57 ca
- 1 terrain à bâtir rue du Moulin, section 1 parcelle B/263 d'une surface de 5 ares 40
- 1 habitation, sise rue du lavoir, section 1 n°576/220 d'une superficie de 77ca.

DIVERS

Madame le Maire donne lecture du courrier du SCOTAM et informe le conseil des dates de réunions publiques qui auront lieu pour présenter aux habitants le scénario de développement et les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le Conseil municipal reconduit avec l'association AGAPE le partenariat dans le cadre de leur représentation théâtrale annuelle.

Le Conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de l'école de Musique relative à l'aménagement du parc situé à l'arrière du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze le sept décembre à vingt heures quinze, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LAPOIRIE, Maire.

PRESENTS : MMmes LAPOIRIE, DEKHAR, CHARF, FORET, MM. FEDERSPIEL, GARCIA, MARIE, LA VAULLEE, PERIN, GOBERT, KONN

ABSENTS excusés : Mme GOUY, donne procuration à Mme FORET
 Mme RAYNAUD, donne procuration à M. GOBERT
 M. VECRIN Luc, donne procuration à M. MARIE
 Mme JALLON, donne procuration à Mme LAPOIRIE
 M. REGANAZ, donne procuration à Mme CHARF
 M. DUVAL, donne procuration à M. LA VAULLEE
 M. DUMSER donne procuration à M. GARCIA

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX 2013

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 17 voix pour, 1 voix contre, de réviser les tarifs communaux, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2013 :

14 rue des Ecoles	329
8 rue des Ecoles RdC	302
8 rue des Ecoles étage	302
Garages rue des Ecoles	22
17 rue de Metz F3 avec garage	504
17 rue de Metz F4 avec garage	619
17 rue de Metz F5 avec garage	697
17 rue de Metz F6 avec garage	812
Local commercial place de la Mairie	390
Logement place de la Mairie	574
Garage le Kinia	34
Petites portions communales/an	12
Grandes portions communales/an	22
Concession dans le cimetière communal	
Ancien cimetière	94
Nouveau cimetière, 3 caveaux	521
Nouveau cimetière, 2 caveaux	353
Columbarium 4 places	521
Columbarium 2 places	353
Participation aux travaux de viabilité	
rue de Thionville et rue de Metz	1724

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE VNF REAMENAGEMENT DES BERGES DE LA MOSELLE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux de restauration et de renaturation des berges de la Moselle, il y a lieu d'établir une convention permettant d'organiser les modalités de maîtrise d'ouvrage confiée à la Commune par VOIES NAVIGABLES DE FRANCE ;

Après avoir pris connaissance de la convention, le Conseil municipal, à l'unanimité

- Accepte les conditions de la convention de maîtrise d'ouvrage par VNF,
- Mandate le Maire pour la signature de ladite convention et tout document s'y rapportant.

**ADMISSION EN NON-VALEUR DES TAXES ET PRODUITS
IRRECOUVRABLES**

Vu l'état des taxes et produits présenté par le Trésorier municipal en vue de l'admission en non-valeur et en annulation de titre des sommes indiquées ci-dessous,

Considérant que le Trésorier a justifié dans les formes voulues par la réglementation et par les motifs invoqués (insolvabilité des débiteurs, recherches infructueuses, cote inférieure au seuil des poursuites, liquidations judiciaires...) de l'irrecouvrabilité des sommes proposées en non-valeur,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Admet en non valeur la somme de 28.31 euros au titre de l'année 2004
- Autorise le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

DECISIONS DU MAIRE PAR DELEGATION DE POUVOIR

MAPA

Elle présente les commandes passées :

plomberie maternelle travaux supp.	Boffo	1 318,59	8-nov.-12
fenêtre PVC	Menuiserie JOFFROY	10 830,98	27-nov.-12

DPU

Elle a renoncé à exercer son droit de préemption sur :

- 1 habitation avec terrain, 16 rue de la Parrière, section 1 parcelle 493 de 7 ares 67

DIVERS

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande émanant de l'Amicale des Pêcheurs d'AY SUR MOSELLE pour reprendre les étangs n°5 et 3 bis, le bail de ceux-ci devant prochainement être résilié. Elle propose une réunion avec la Fédération de la Pêche, également intéressée, l'APP Vallée de l'Orne, locataire actuel et la commune afin d'en discuter

En ce qui concerne la position de la commune sur le projet de schéma intercommunal, elle informe le Conseil des réunions de travail avec les 6 communes de la Rive Droite et rappelle qu'un recours va être entamé.

Elle présente également l'esquisse du projet de point de vente direct des producteurs sachant que des modifications devront être apportées.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents approuvent et signent.